

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt huit juillet* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOR, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, LIS,
LACHAUD, FABER, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MONTRON,
MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, POUGET, BOULAN, BROTREAU, BERLAND,
DUFEIL, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
BOUTET par M. FABER
TAP par M. BROTREAU

Absents : MM. PELLETIER par M. MAURELLET

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 13 NOVEMBRE 1959, le
Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à signer un bail
de location d'un immeuble sis à ROYAN, Bld du 5 Janvier, avec
la Direction des Domaines de la Charente-Maritime ; le loyer
annuel était fixé à 21 000 F.

A la suite de la surélévation de l'immeuble, par
délibération en date du 13 Août 1970, le loyer avait été porté
à 40 000 F.

Le bail relatif à cette location étant venu à expi-
ration le 3 AVRIL 1978, il y a lieu d'établir un avenant ou un
nouveau bail.

Par lettre en date du 16 JUIN 1978, M. le Directeur
des Services Fiscaux de la Charente-Maritime propose qu'un nou-
veau bail soit établi pour une année renouvelable par tacite re-
conduction compte tenu du projet de construction de l'Hôtel des
Impôts actuellement en cours d'étude. la valeur locative de
l'immeuble pourrait être fixée à 76 000 F par an et ce à compter
du 4 AVRIL 1978.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de Monsieur le Directeur des Services
Fiscaux de la Charente-Maritime,
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 20 JUILLET
1978,

78105 / MCB
Objet

BAIL DE LOCATION DU
CENTRE DES IMPOTS DE
ROYAN - Bld du 5
Janvier -

DATE DE CONVOCATION

24 juillet 1978

DATE D'AFFICHAGE

24 juillet 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 23
Nombre de votants 27

DECIDE :

- de fixer le loyer annuel de l'immeuble communal abritant le Centre des Impôts, sis à ROYAN, 4, Bld du 5 Janvier à 76 000 F (SOIXANTE SEIZE MILLE FRANCS) à compter du 4 AVRIL 1978.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier-Adjoint par délégation à signer le bail à intervenir avec la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime, celui-ci étant renouvelable par tacite reconduction.
- d'imputer la recette correspondante sur le chapitre 965 article 7142 du Budget 1978.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, an et mois susdits
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Guy TETARD.

